

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE CE 28 SEPTEMBRE 2022 À 15 H À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME VÉRONIQUE FORTIN.

Sont présents à la séance : Mme Véronique Fortin, conseillère à la Ville d'Alma, M. Louis Ouellet, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et maire de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, M. François Claveau, maire de Saint-Bruno, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy et M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien.

Sont absents à cette séance : M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine et M. André Guy, maire de Dolbeau-Mistassini.

Assistent également à la séance : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Véronique Fortin, vice-présidente, souhaite la bienvenue et ouvre la séance ordinaire à 15 h.

Résolution 2022-09-2825

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Véronique Fortin fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2022
 - 3.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2022
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2022
4. Budget 2023
 - 4.1 Adoption du budget 2023
5. Lieu d'enfouissement technique (LET)
 - 5.1 Autorisation – Chemin du LET d'Hébertville-Station – Accès et entretien hivernal
 - 5.2 Octroi de contrat – Entretien hivernal du chemin d'accès des lieux d'enfouissement technique (LET) et sanitaire (LES) de l'Ascension-de-Notre-Seigneur
6. Plans d'opération
 - 6.1 Octroi de contrat – Entretien hivernal 2022 à 2024 des sites de Roberval
 - 6.2 Octroi de contrat – Entretien hivernal 2022 à 2024 des sites d'Alma
 - 6.3 Écocentres
 - 6.3.1 Octroi de contrat – Contrat de service pour la collecte, le transport, le traitement et l'élimination sécuritaire des résidus domestiques dangereux (RDD) organiques des sept écocentres
 - 6.3.2 Octroi de contrat pour le transport et la location de conteneurs pour certaines matières à l'écocentre de Normandin
 - 6.4 Plateformes de compostage

- 6.4.1 Octroi de contrat – Transport d’eaux usées pour le centre de compostage d’Hébertville-Station
- 6.5 Centre de tri
 - 6.5.1 Octroi de mandat – Services professionnels – Projet de réfection de la presse au centre de tri de Roberval
- 7. Finances
 - 7.1 Octroi de contrat pour les téléphones mobiles de la RMR
 - 7.2 Octroi de mandat – Offre de service pour inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- 8. Acceptation du calendrier des rencontres du conseil d’administration 2023
- 9. Affaires nouvelles
 - 9.1
- 10. Période de questions pour les citoyens
- 11. Date et lieu de la prochaine assemblée (2 novembre à Saint-Félicien)
- 12. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’adopter l’ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2022

Résolution 2022-09-2826

3.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’exempter le directeur général adjoint de la lecture du procès-verbal de l’assemblée du 7 septembre 2022.

Résolution 2022-09-2827

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’adopter tel que rédigé le procès-verbal de l’assemblée du 7 septembre 2022.

4. BUDGET 2023

Résolution 2022-09-2828

4.1 ADOPTION DU BUDGET 2023

Le directeur général présente le budget 2023 de la Régie;

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

Que la Régie adopte le budget 2023 qui se chiffre comme suit :

Budget 2023 versus 2022				
2022-09-21				
	Budget 2023	Budget 2022	Ecarta 2023-22	
Revenus - Enfouissement	10 985 932\$	9 442 857\$	1 523 075\$	
Revenus - Récupération	1 393 435\$	756 229\$	637 206\$	
Revenus - Écocentres	381 779\$	252 251\$	129 528\$	
Revenus - Autres plans d'opération	117 829\$	110 829\$	7 000\$	
Compensations et redevances	5 629 104\$	5 999 428\$	(370 324)\$	
Revenus - Autres	1 745 820\$	1 398 787\$	347 033\$	
Revenus de quote-part et ICI	14 370 850\$	13 837 305\$	533 545\$	
Total des revenus	34 604 749\$	31 797 686\$	2 807 063\$	8.83%
Administration	2 567 371\$	2 216 643\$	350 728\$	
Information, programme, sensibilisation et éducation	372 463\$	525 197\$	(152 734)\$	
Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR)	11 500\$	98 500\$	(87 000)\$	
Centre de tri	2 800 982\$	2 584 741\$	216 241\$	
Écocentres	4 013 810\$	3 464 214\$	549 596\$	
Centre de traitement, recherche et développement	626 323\$	619 130\$	7 193\$	
Traitement des BFS	323 107\$	309 076\$	14 031\$	
LET d'Hébertville-Station	12 570 934\$	10 807 032\$	1 763 902\$	
LET de L'Ascension-de-Notre-Seigneur (post-remeture)	408 288\$	380 396\$	27 892\$	
LES de L'Ascension-de-Notre-Seigneur	112 479\$	56 704\$	55 775\$	
Centre de compostage d'Hébertville-Station	958 367\$	949 082\$	9 285\$	
Centre de compostage de Dolbeau-Mistassini	734 834\$	762 445\$	(27 611)\$	
Collecte des déchets, du recyclage et des matières organiques	6 823 050\$	6 138 613\$	684 437\$	
Collecte des boues de fosses septiques	601 699\$	616 743\$	(15 044)\$	
Transfert et traitement Alma - Recyclage	546 997\$	452 169\$	94 828\$	
Transfert Dolbeau-Mistassini - Recyclage	295 881\$	240 533\$	55 348\$	
Transfert Roberval - Déchets	331 370\$	284 784\$	46 586\$	
Transfert Dolbeau-Mistassini - Déchets	491 243\$	433 690\$	57 553\$	
Intérêts sur la dette à long terme	483 500\$	475 053\$	8 447\$	
Total des charges	35 074 198\$	31 414 745\$	3 659 453\$	11.65%
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'excédent avant conciliation à des fins fiscales	469 449\$	(382 941)\$	852 390\$	
Total des affectations	(469 449)\$	382 941\$	(852 390)\$	
Exc. (déficit) de fonc. de l'exercice à des fins fiscales	(0)\$	(0)\$		
Population	110 058	108 831		
Coût par habitant	110.00 \$	106.77 \$		
Porte	54 967	54 195		
Coût par porte (à titre indicatif)	220.25 \$	214.41 \$	5.84 \$	2.73%

Il est en outre résolu que ce budget dûment adopté par la Régie, tel que le stipule l'article 603 du Code municipal du Québec et de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, soit envoyé à nos trois MRC afin qu'elles puissent l'adopter au cours de leurs prochaines assemblées.

5. LIEUX D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

5.1 AUTORISATION – CHEMIN DU LET D'HÉBERTVILLE-STATION – ACCÈS ET ENTRETIEN HIVERNAL

Ce point est reporté.

Résolution 2022-09-2829

5.2 OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN HIVERNAL DU CHEMIN D'ACCÈS DES LIEUX D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) ET SANITAIRE (LES) DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au déneigement du chemin d'accès des lieux d'enfouissement technique (LET) et sanitaire (LES) de l'Ascension-de-Notre-Seigneur;

ATTENDU QUE la Régie a invité une entreprise spécialisée dans ce domaine à soumettre un prix;

ATTENDU QUE celle-ci est la seule de ce secteur à déneiger la route d'accès menant à l'usine et à la torchère;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Terrassement Belleau	28 743,75 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour l'entretien hivernal du chemin d'accès des lieux d'enfouissement technique (LET) et sanitaire (LES) de l'Ascension-de-Notre-Seigneur à Terrassement Belleau pour un montant de 28 743,75 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022 et 2023.

6. PLANS D'OPÉRATION

Résolution 2022-09-2830

6.1 OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN HIVERNAL 2022 À 2024 DES SITES DE ROBERVAL

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au déneigement des cours et stationnements du centre de tri, du centre de transfert et de l'écocentre de Roberval;

ATTENDU QUE la Régie a invité trois entreprises spécialisées dans ce domaine à déposer une soumission;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Gravier RSL	22 765,05 \$
Aménagement Flash	27 594,00 \$
Groupe 3D	57 487,50 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Gravier RSL;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour l'entretien hivernal 2022 à 2024 des sites de Roberval à Gravier RSL pour un montant de 22 765,05 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022, 2023 et 2024.

Résolution 2022-09-2831

6.2 OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN HIVERNAL 2022 À 2024 DES SITES D'ALMA

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au déneigement des cours et stationnements du centre de transfert et de l'écocentre d'Alma;

ATTENDU QUE la Régie a invité trois entreprises spécialisées dans ce domaine à déposer une soumission;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Lachance Asphalte	35 067,38 \$
Déneigement Sergémarc	24 869,09 \$
Nivelac	N'a pas soumissionné

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Déneigement Sergémarc;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour l'entretien hivernal 2022 à 2024 des sites d'Alma à Déneigement Sergémarc pour un montant de 24 869,09 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022, 2023 et 2024.

6.3 ÉCOCENTRES

Résolution 2022-09-2832

6.3.1 OCTROI DE CONTRAT- CONTRAT DE SERVICE POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT, LE TRAITEMENT ET L'ÉLIMINATION SÉCURITAIRE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) ORGANIQUES DES SEPT ÉCOCENTRES

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à la collecte, au transport et au traitement ou à l'élimination sécuritaire des résidus domestiques dangereux (RDD) organiques des sept écocentres;

ATTENDU QUE la Régie a invité trois entreprises spécialisées dans ce domaine à déposer une soumission;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Environnement Sanivac	170 733,86 \$
Environnement Saint-Laurent	269 063,92 \$
Veolia	129 013,29 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Veolia;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat de service pour la collecte, le transport, le traitement et l'élimination sécuritaire des RDD organiques des sept écocentres à Veolia pour un montant de 129 013,29 \$ incluant les taxes applicables. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2022, 2023 et 2024.

Résolution 2022-09-2833

6.3.2 OCTROI DE CONTRAT POUR LE TRANSPORT ET LA LOCATION DE CONTENEURS POUR CERTAINES MATIÈRES À L'ÉCOCENTRE DE NORMANDIN

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au transport de certaines matières de l'écocentre de Normandin;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à une entreprise spécialisée dans ce domaine, soit Excavation Dolbeau;

ATTENDU QUE celle-ci est située à proximité de cet écocentre;

Entreprise	Quantité de conteneurs en 2021	Coût/voyage	Destination	Coût (incluant les taxes)
Excavation Dolbeau	18	575,00 \$	Lieu d'enfouissement technique (LET)	11 899,91 \$
Excavation Dolbeau	80	135,00 \$	LED CD Excavation Dolbeau	12 417,00 \$
Excavation Dolbeau	8	230,00 \$	Centre de transfert Alma	2 115,54 \$
Excavation Dolbeau	20	200,00 \$	Location conteneur/mois	4 599,00 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le transport et la location de conteneurs pour certaines matières à l'écocentre de Normandin à Excavation Dolbeau pour un montant de 31 031,45 \$ incluant les taxes applicables. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2022 et 2023.

6.4 PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

Résolution 2022-09-2834

6.4.1 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT D'EAUX USÉES POUR LE CENTRE DE COMPOSTAGE D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QU'afin de diminuer les quantités d'eau dans le bassin d'accumulation de la plateforme de compostage d'Hébertville-Station, la Régie doit transporter environ 2 000 m³ de ce liquide vers une terre agricole pour être utilisé en irrigation du fourrage;

ATTENDU QUE la Régie doit mandater une entreprise afin de fournir des citernes de 36 000 litres;

ATTENDU QUE deux entreprises spécialisées dans ce domaine ont été invitées à déposer une soumission;

Entreprise	Taux horaire	Nombre d'heures de camion prévues	Coût total estimé (incluant les taxes)
Groupe Sanidro	N/A	120	N/A
Environnement Sanivac	172,00 \$/heure	120	23 736,00 \$

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a fourni un prix, soit Environnement Sanivac;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le transport d'eaux usées pour le centre de compostage d'Hébertville-Station à Environnement Sanivac pour un montant de 23 736,00 \$ incluant les taxes applicables. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2022.

6.5 CENTRE DE TRI

Résolution 2022-09-2835

6.5.1 OCTROI DE MANDAT- SERVICES PROFESSIONNELS- PROJET DE RÉFECTION DE LA PRESSE AU CENTRE DE TRI DE ROBERVAL

ATTENDU QUE dans le cadre de l'inspection annuelle de la presse à ballots au centre de tri de Roberval, la Régie désire effectuer des réparations afin de conserver la pérennité de cet équipement;

ATTENDU QU'afin de minimiser les arrêts au site, la réfection doit s'effectuer au cours d'une fin de semaine;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à une entreprise spécialisée dans ce domaine, soit Industries Machinex inc.;

ATTENDU QUE celle-ci connaît bien la presse à ballots du centre de tri;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Industries Machinex inc.	77 259,37 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour le projet de réfection de la presse au centre de tri de Roberval à Industries Machinex inc. pour un montant de 77 259,37 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement 2022.

7. FINANCES

Résolution 2022-09-2836

7.1 OCTROI DE CONTRAT POUR LES TÉLÉPHONES MOBILES DE LA RMR

ATTENDU QUE le contrat pour les téléphones cellulaires de la Régie des matières résiduelles vient à échéance à la fin du mois de septembre 2022;

ATTENDU QUE les appareils sont moins performants;

ATTENDU QUE la Régie désire renouveler le contrat de service pour la totalité de ceux-ci pour une durée de 36 mois;

ATTENDU QUE deux entreprises ont été invitées à soumettre un prix;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Bell Canada	59 711,00 \$
Telus Mobility	74 705,00 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est Bell Canada;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour les téléphones mobiles de la RMR à Bell Canada pour un montant de 59 711,00 \$ incluant les taxes applicables, la ligne téléphonique, les appareils et les crédits. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement pour la durée du contrat.

Résolution 2022-09-2837

7.2 OCTROI DE MANDAT- OFFRE DE SERVICE POUR INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

ATTENDU QUE la Régie est reconnue comme un leader innovant dans le secteur de la gestion des matières résiduelles au Québec et désire poursuivre en ce sens;

ATTENDU QUE la Régie a entamé une réflexion concernant ses émissions de GES et collecte des données sur ses opérations;

ATTENDU QUE la Régie désire se doter d'un plan de réduction de ses émissions de GES afin de minimiser l'électrification des transports;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à une firme spécialisée dans ce domaine, soit MO Stratégie pour l'élaboration d'un rapport complet d'inventaire des GES pour l'ensemble de ses opérations;

ATTENDU QUE madame Véronique Fortin, vice-présidente du conseil d'administration et conseillère à la Ville d'Alma, dénonce son intérêt pécuniaire particulier et se retire des délibérations pour ce point;

POUR CES MOTIFS :

Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat concernant l'offre de service pour l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) à MO Stratégie pour un premier montant de 11 951,65 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022.

Il est en outre résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Guy Ouellet, à signer au nom de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean l'offre de service de MO Stragie présentée le 21 septembre dernier.

Résolution 2022-09-2838

8. ACCEPTATION DU CALENDRIER DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023

ATTENDU QUE la planification annuelle facilite la participation des membres;

ATTENDU QUE le calendrier 2023 a été soumis aux membres du conseil d'administration;

ATTENDU QUE l'article 597 du code municipal du Québec stipule l'obligation légale d'adopter le calendrier des assemblées;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'approuver le calendrier des rencontres 2023 et de mandater la direction à le diffuser.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RMR 13 h 30 à 15 h : Assemblée plénière 15 h à 16 h : Assemblée publique	
Date	Lieu
Janvier	N/A
1 ^{er} février	Alma
8 mars	Saint-Félicien
5 avril	Dolbeau-Mistassini
3 mai	Alma
7 juin	Saint-Félicien
5 juillet	Dolbeau-Mistassini
Août	N/A
6 septembre	Alma
27 septembre	Saint-Félicien
Octobre	N/A
1 ^{er} novembre	Dolbeau-Mistassini
6 décembre	Alma

9. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Des questions concernant l'entretien du chemin d'accès au lieu d'enfouissement technique (LET) ainsi que pour le processus de la mise en place de la plateforme de compostage d'Hébertville-Station ont été posées par des citoyens et les élus ont répondu aux questions.

11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (2 NOVEMBRE À SAINT-FÉLICIEN)

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 2 novembre prochain à 15 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Félicien.

Résolution 2022-09-2839

12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition de monsieur Luc Gibbons, la séance est levée à 15 h 24.

Véronique Fortin
Vice-présidente

Guy Ouellet
Directeur général

